



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Labastide du Temple, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

#### Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	X
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYASSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDÉS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François		BLACHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	X
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle		VIEILLAME	Raymond	X
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVRRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	X
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

## AR Prefecture

082-258200575-20230214-DCS20230214\_03-DE  
Reçu le 15/02/2023

DCS20230214\_03

COMMUNES		DELEGUÉS / DELEGUÉES			DELEGUÉS / DELEGUÉES		
		TITULAIRES		SUPPLEANTS			
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT	
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain		
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel		
FAUROUX	En cours	En cours		VIEILLEVIGNE	Pierre	X	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire		
FINHAN	En cours	En cours		En cours	En cours		
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean		
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent		
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence		
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit		
GENSAC	FABAROL	Françine	X	PIZZOLATO	Carole		
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	X	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean		
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude		
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel		
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André		
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	X	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain		
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe		
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard		
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle		
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric		
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc		
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues		
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe		
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard		
LACOUR DE VISA	VIALARET	François		GARRET	Guillaume		
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David		
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie		
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph		
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel		
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel		
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÉS	Isabelle		
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre		
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine		
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa		
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues		
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal		
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice		
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric		
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre		
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre		
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne		
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc	X	LEMOUZY	Fabienne		
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard		
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe		
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot		
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian		
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude		
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	X	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe		ROUS	Gilles		
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude		
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel		
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José		
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole		
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry		
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe		
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien		
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	ARLANDES	Régis		
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe		
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis		
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe		
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique		
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		FREMONT	Patricia		
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard		
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	X	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis		
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul		
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude		
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand		
MONTESQUIEU	FEAU	Annie	X	LOUSSERT	Bérangère		

## AR Prefecture

082-258200575-20230214-DCS20230214\_03-DE  
Reçu le 15/02/2023

DCS20230214\_03

COMMUNES		DELEGUÉS / DELEGUÉES			DELEGUÉS / DELEGUÉES		
		TITULAIRES		SUPPLEANTS			
		NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry			NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard			DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X		TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian			FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude			LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc			VIREL	Delphine	
NOHIC	LOUCHER	Luc			ELICHABE	Christelle	X
ORGUEIL	PUJOL	Marc			RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain			CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X		FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal	X		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X		TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick			DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X		VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel			MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X		VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X		VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc			COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé			BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques			CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe			DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal			LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier			MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X		MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc			CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert			GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X		ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank			PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno			RIQUELME	Nicolas	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves			DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel			DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane	X		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal			MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X		PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge			CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane			LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X		MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien			CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard			TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel			LAFAGE	Philippe	X
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis	X		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X		PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X		CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme			ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X		EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X		GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre			GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	Françis			BROUSSE-BOURNET	André	X

**AR Prefecture**082-258200575-20230214-DCS20230214\_03-DE  
Reçu le 15/02/2023

DCS20230214\_03

**Pouvoirs :**

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
MICHEL	Pascal	MONBEQUI	BALADIE	Jean-Claude	MONTBARTIER

**Membres en exercice : 195****Membres présents : 117****Membres excusés : 78**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 1****Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82**

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2023

---

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 15 décembre 2022 à la salle des fêtes de Montbartier.

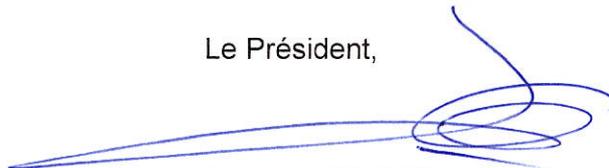
Le procès-verbal de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 7 février 2023.

### DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 15 décembre 2023. Ce procès-verbal est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE  
TARN-ET-GARONNE

## PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Montbartier, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	X
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	X	CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Ariette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc	X	ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIÈRES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	X
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	X
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick	X	SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

## AR Prefecture

082-258200575-20230214-DCS20230214\_03-DE

Reçu le COMMUNES

## DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	NOM	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFEC	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	X
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	GROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	X
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard		ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Phillipe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	X
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie	X	DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		ARLANDES	Régis	X
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	X
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTEQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

## AR Prefecture

082-258200575-20230214-DCS20230214\_03-DE  
Reçu le 19/02/2023

## DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	NOM	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRÉ	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	LOUCHER	Luc		ELICHABE	Christelle	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	X
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	X
VALEILLES	GREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADÉ	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOU	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

**AR Prefecture**

08 **Pouvoirs** 375-20230214-DCS20230214\_03-DE  
 Reçu le 15/02/2023

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	JEAN	BEAUMONT DE LOMAGNE	THAU	PHILIPPE	GLATENS
RICARD	THIERRY	BIOULE	GAZAL	HERVE	SEPTFONDS
LATAPIE	GERARD	ESCAZEAUX	TONIN	PHILIPPE	GARIES
SALOMON	BERNARD	MONTGAILLARD	DUPONT	JEAN LOUIS	FAUDOAS
BARRA	JEAN PIERRE	ST NAZAIRE DE VALENTANE	VIALARET	FRANCIS	LACOUR DE VISA
LACROIX	FRANCK	VIGUERON	SCORCIONE	DANIEL	BELBEZE EN LOMAGNE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 137

Membres excusés : 52

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 6

Assistaient également à la séance :

M. LEVI, Sénateur de Tarn-et-Garonne  
 M. BONHOMME, Sénateur de Tarn-et-Garonne  
 M. BONNARD, Directeur territorial GRDF  
 Mme ALBOUY-DAVID, Directrice EDF  
 M. HENRY, Directeur territorial ENEDIS  
 M. LABORIE, Interlocuteur privilégié ENEDIS  
 Mme VILLALTA, Interlocutrice privilégiée ENEDIS  
 M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint  
 Mme TOURNEBIZE, Cheffe de l'unité de gestion du domaine public, urbanisme  
 M. GOLSE, Chef du service banque de données routières et gestion du domaine public routier,  
 M. BOUET, Chargé de mission création de la SEM  
 Mme PINEAU, Directrice Générale des Services  
 et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, des élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), Mme SIMOUN (ALBIAS), M. REGHENAZ (BELBEZE EN LOMAGNE), M. OLIVIER (BELVEZE), M. PECHARMAN (CASTELFERRUS), M. COLONNA (CASTERA BOUZET), M. TORNER (CORBARIEU), M. BOUTINE (COUTURES), M. Pierre GIGOUT (DIEUPENTALE), M. SOURSAC (FABAS), Mme LAFON (GINALS), M. ROUMIGUIÉ (LABASTIDE DE PENNE), M. BOUCHARD (LAFITTE), M. COUREAU (LARRAZET), M. LASFARGEAS (LA SALVETAT BELMONTET), M. MEILHAN (LAVIT), M. RICHARD (MONTBARLA), M. RAYNAL et M. ROGÉ (MONTBARTIER), M. GAUTIER (MONTECH), M. BAYLAC et M. CABARES (VERFEIL SUR SEYE), Mme EMPATZ (VERLAC TESCOU).

Étaient également présents les représentants des entreprises travaux :

BOUYGUES : M. BRUNET et Mme SPITERI  
 CEPECA : M. BESNARD et M. FREZABEU  
 DEMARAIS : M. PAILLARES et M. VERGNE  
 LACIS : M. CAPELLO, M. GRATEAU, M. ESCALANT et M. SAKO  
 SPIE : M. ARVIEU, M. COUSINET et M. CAPAYROU  
 SPIE BATIGNOLLES : M. BONNEMORT

M. Raynal, maire de Montbartier souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente sa commune. La situation géographique de Montbartier, à proximité de Montauban et non loin de Toulouse, génère un développement sans précédent. Avec la gare SNCF, un échangeur autoroutier, une immense zone logistique et bientôt une gare LGV ainsi que le nouvel hôpital, Montbartier a une forte croissance. La municipalité se démène au quotidien pour accueillir les nouveaux habitants et construire des infrastructures (écoles, restauration scolaire, bâtiments pour les associations). Les travaux de dissimulation et d'enfouissement réguliers sont couplés avec de l'urbanisation des nouvelles et anciennes rues. Tous les bâtiments communaux sont réalisés en respectant le développement durable, la salle des fêtes est alimentée par un réseau de chaleur avec des granulés bois, le foyer avec du photovoltaïque ou encore de la géothermie pour la crèche. Les anciens dépôts de l'armée ont été transformés en parc photovoltaïque de 10 hectares et bientôt un parc éolien à partir de l'automne 2023. Le maire souhaite une bonne assemblée générale, constructive et un agréable moment sur sa commune.

M. le président remercie le maire de Montbartier pour ses propos et salue l'assemblée nombreuse pour cette dernière réunion de l'année.

Calendrier des assemblées générales

Le président communique le calendrier pressenti des assemblées générales 2023 à savoir les mardis 14 février et 20 juin, jeudi 28 septembre et mardi 19 décembre. Ces assemblées se tiendront en matinée et seront suivies d'un déjeuner.

**◆ Groupement d'achat d'électricité : Situation sur les prix et la facturation**

Le président rappelle que le groupement d'achat est constitué de 220 membres pour 4000 points de livraison et 67 GWh. Le marché comprend un accord-cadre pour la période 01/01/2022 au 31/12/2024 et a été lancé en juillet 2021 dans un contexte du marché de l'électricité difficile et exceptionnel. Ce marché a été aggravé par le contexte géopolitique et impacté par des mesures règlementaires en évolution permanente. Pour tenter d'atténuer la forte hausse des prix, le SDE 82 n'a retenu que des fournisseurs ayant des droits Arenh. Mme Béréni poursuit avec la facturation. Sur les lots 1 et 3 du marché subséquent, les factures émises sur la base d'un prix déterminé au 31/12/2021, sont en cours de régularisation suite à la mise à jour d'une décision gouvernementale pour faire face à la hausse des prix des marchés de gros en électricité. Pour ce qui concerne le lot 2 du marché subséquent, les collectivités sont en attente de la facturation sur les consommations du 01/07/2022 au 30/12/2022. Mme Béréni précise qu'il reste également en attente la facture de résiliation du contrat offre de secours pour déclencher la facturation du marché subséquent. EDF relève un contexte conjoncturel difficile avec un afflux de clients une suite à la défaillance de certains fournisseurs pour lesquels EDF a souscrit dans l'urgence des contrats afin d'assurer la continuité de fourniture ainsi que le retour des particuliers en tarif réglementé.

Le président précise qu'il a saisi la préfète et les parlementaires sur les difficultés rencontrées face à ce contexte difficile. Une réunion en visioconférence a eu lieu avec le Directeur régional d'EDF, les représentants nationaux et la FNCCR.

**◆ Statuts de la SEM et pacte d'actionnaires**

Le président rappelle l'objet social de Société d'Économie Mixte (SEM) à savoir le développement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie à partir d'EnR. En énergie, deux items sont importants : la sobriété (service CEP du syndicat) et la production (SEM). Quant aux partenaires pressentis, il s'agit de la SEM 3D Énergies Groupe SEOLIS (Deux-Sèvres), SEM qui a déjà une grande expertise et la banque populaire. La répartition du capital serait de 83 % du capital pour le syndicat (3 500 000 €), 10 % pour Seolis (392 000 €) et 7 % pour la banque populaire (308 000 €). Le conseil d'administration compterait 10 représentants de l'actionnaire public pour une représentativité des communautés de communes et 2 représentants des actionnaires privés.

Les modalités organisationnelles sont en cours de réflexion. On se dirige vers un président, un directeur général, un conseil d'administration qui tiendra une assemblée générale des actionnaires et une instance pour la sélection des projets. Pour l'organisation fonctionnelle, une fonction de développement commercial est nécessaire ainsi qu'une fonction de gestion des projets, une gestion administrative et financière et un suivi juridique. Le président propose de rencontrer, avec le futur Directeur de la SEM, tous les présidents et présidentes de communautés de communes préalablement à des rencontres plus fonctionnelles et techniques. Quant au plan d'affaires il est en cours d'élaboration. On compte parmi les projets la pose de panneaux photovoltaïques (PV) sur la toiture du centre équestre de Valeilles, projet communiqué par la AGERGIES, plusieurs projets d'ombrières et un projet d'autoconsommation collective PV sur des bâtiments communaux à Bressols. Pour Pommevic il s'agit d'un projet PV sur la toiture de l'entreprise Fimurex (environ 3000 m<sup>2</sup>) et enfin sur Golfech, de l'autoconsommation collective PV au bénéfice des administrés.

**◆ Bilan du service « Conseil en Énergie Partagé (CEP) »**

Le président indique que la création du service CEP avec le soutien technique et financier de l'ADEME permet d'accompagner les collectivités du territoire dans la mise en place d'actions de sobriété et d'efficacité énergétiques, démarche nécessaire dans le contexte énergétique et environnemental actuel.

M. Chevet, responsable du service transition énergétique ajoute que son service dont la mise en place a débuté en 2022, accompagne 48 communes et 2 communautés de communes soit une population d'un peu plus de 70 000 habitants. Les conseillers ont visité plus de 220 bâtiments, analysé plus de 4000 factures d'énergie relatives aux bâtiments et à l'éclairage public. De nombreux conseils ont été formulés lors des

**échanges avec les élus.** Le service a participé aux conférences organisées par la Direction Départementale des Territoires sur le changement climatique. Une centaine d'études et sept bilans patrimoniaux ont été restitués. Le service CEP a réalisé des études de dimensionnement pour du photovoltaïque, des chaufferies biomasse ou encore des campagnes de mesure, des études thermiques notamment.

S'agissant d'une première année de mise en service, le syndicat bénéficie du soutien financier de l'Ademe ce qui implique l'obligation de leur transmettre le bilan intermédiaire. Ce dernier a été approuvé par l'Ademe notamment la méthodologie et les différents outils mis en place pour assurer le suivi des consommations d'énergie. L'Ademe envisage d'utiliser certains outils développés en interne à l'échelle de la région Occitanie. M. Chevet a identifié des points de surveillance dont l'obtention de la totalité des copies de factures d'énergie nécessaires à la réalisation des bilans énergétiques. Il s'agit d'une phase primordiale pour avoir une vision complète et la plus précise possible de l'état patrimonial de la commune pour limiter les évaluations statistiques et définir des plans d'actions adaptés. Le second point porte sur la différenciation et la priorisation des nombreuses demandes de programme de rénovation et de travaux pour le dépôt de dossiers de demandes de subventions. Le service va être également sollicité sur de nouvelles missions qui seront développées dans les prochains mois notamment un dispositif de chaleur renouvelable avec l'Ademe. Ce service viendra en appui sur la compétence optionnelle éclairage public et dans un rôle d'ambassadeur pour la SEM lorsqu'elle sera opérationnelle.

M. Gayral souligne la qualité de travail effectué par ce service aussi bien pour son rapport à l'Ademe que son outil informatique de gestion qui a retenu l'attention. Il propose que les communes aient un élu référent à l'appui de l'administratif communal pour être actif dans la constitution des dossiers et ce pour éviter un nombre important de relances faites par les conseillers.

M. Lamoury, délégué de Pompignan confirme que le point essentiel est la production des factures mais aussi les visites terrain des bâtiments. Il remercie Kéziah pour sa pertinence et la qualité de son travail. Une 1<sup>ère</sup> restitution du conseil en énergie partagé a permis de découvrir des choses intéressantes. Le document restitué porte sur 3 ans et pourra faire économiser quelques euros à la commune.

M. Pezous, Président de l'association des Maires de Tarn-et-Garonne, délégué et Maire de La Salvetat-Belmontet demande comment s'est effectué le transfert de la mission pour les communes adhérentes du Pays Midi Quercy.

M. Chevet répond que toutes les communes du PETR ont été informées du changement de porteur de la mission. Pour les communes déjà adhérentes, elles ont délibéré de nouveau à l'appui du nouveau modèle de convention tout en sachant qu'entre l'ancienne formule CEP portée par le PETR et les nouvelles politiques mises en place par le syndicat, il n'y avait pas de changement. Pour les communes de Nègrepelisse et Caussade, leur participation financière est restée la même et pour toutes les autres communes le service est devenu gratuit.

## II - Délibérations

Test des boîtiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. Les 144 boîtiers sont activés. Le quorum est atteint.

### ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance précédente a été adressé aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 22 septembre 2022 n'appelle pas d'observation.

**Le comité syndical approuve le procès-verbal.**

### ➤ Chaleur renouvelable : Contrat territorial Ademe

L'Europe, l'État, la Région et les collectivités ont fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Les diagnostics de territoire (PCAET, étude SDE-DDT) confirment le potentiel et la diversité des sources d'EnR en Tarn-et-Garonne (solaire, biomasse, géothermie, méthanisation). Par les différentes actions qu'il mène et dans le contexte énergétique et climatique actuel, le SDE 82 souhaite poursuivre son accompagnement auprès des acteurs du territoire.

M. Chevet indique que l'Ademe souhaite confier au SDE 82 le pilotage d'un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie, solaire thermique) pour la période 2023-2026. Il s'agit d'un dispositif qui permet aux petits ou moyens projets de bénéficier des aides du fonds chaleur. Ce fonds chaleur est un dispositif national porté par l'Ademe pour soutenir financièrement les installations de production de chaleur notamment les réseaux de chaleur renouvelable. L'intérêt de ce dispositif c'est de regrouper un ensemble de projets et de bénéficier d'une aide bonifiée qui pourrait aller

0624258200575-20230214-DCS20230214\_03 DE  
jusqu'à 80 % alors que les aides « standard » sont de 50 % et dans un second temps d'amplifier le développement des projets pour augmenter la part des EnR thermiques dans le mix énergétique d'ici 2030.

M. Chevet précise que le dispositif comprend deux volets : Le premier c'est l'animation territoriale destinée à faire émerger les projets et à accompagner les maîtres d'ouvrage (publics et privés) en synergie avec les différents acteurs. L'Ademe financerait ce projet à hauteur de 1,25 ETP. Le deuxième acte de ce dispositif prévoit que la gestion des fonds qui se ferait par l'intermédiaire du syndicat pour les bénéficiaires finaux, gestion similaire au dispositif du programme TEPCV. La candidature comprendra la réalisation d'une étude de préfiguration au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (présentation du porteur de projet et des moyens mis en place pour assurer le suivi, le potentiel du territoire, une pré-identification des opérations envisagées) pour un dépôt au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, son service sollicitera les intercommunalités et les communes pour faire connaître leurs projets.

M. le président ajoute qu'il est important d'émarger aux propositions faites dès lors que des fonds importants sont mis à disposition.

M. Gomez, délégué d'Esparsac demande s'il existe une image de la situation actuelle et des objectifs chiffrés.

M. Chevet répond que l'Ademe fixe des objectifs de production de chaleur renouvelable à l'échelle du territoire. Par rapport à la population départementale, l'objectif serait de 13 gigawattheures sur la période de 2023-2026. Cela laisse des capacités d'accompagnement.

**Les membres du comité syndical approuvent la participation du SDE 82 à l'appel à projet présenté.**

### ➤ Désignation de deux membres du Comité de pilotage Transition énergétique

Le président rappelle que le comité de pilotage "transition énergétique" définit les orientations nouvelles et stratégiques pour le SDE 82 dans le domaine des énergies renouvelables et d'actions de lutte contre le changement climatique en tenant compte des objectifs de la transition énergétique. Suite à la démission d'un de ses membres et au renouvellement du conseil municipal d'une autre commune, il y a lieu de nommer deux nouveaux membres.

**Les membres du comité syndical nomment M. Bochu et M. Lamoury membres du comité de pilotage transition énergétique.**

### ➤ Éclairage public : nouvelle politique suite à la prise de compétence

Mme Pineau, directrice générale des services présente la nouvelle politique tandis que les modalités techniques et administratives seront exposées en février 2023. Elle indique que depuis la création du syndicat, une trentaine de délibérations ont été prises, des révisions régulières effectuées avec des reformulations partielles du périmètre qui couvre les investissements en travaux et le remplacement des luminaires. Au regard de la prise de compétence éclairage public, il y a donc lieu de concaténer un certain nombre de documents assez importants, de revoir des modalités juridiques et enfin intégrer les opérations de maintenance lors du transfert de compétence pour les communes qui le souhaitent. Il est donc proposé d'abroger toutes les délibérations éclairage public antérieures à ce jour et de rédiger une délibération unique couvrant tout le périmètre de la compétence éclairage public soit en abrogeant soit en modifiant soit en complétant les éléments.

Mme Pineau rappelle que la compétence éclairage public est décomposée en deux axes : L'axe investissement et l'axe maintenance et chacun de ces axes comprend 4 items.

#### **Pour les travaux d'investissement :**

La politique des communes rurales : La proposition est faite d'abroger la politique en vigueur et d'en proposer une nouvelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui sera sur le fonds identique et qui couvrira l'ensemble des communes qu'elles aient ou non transféré la compétence. Seul le cadre juridique sera adapté. Il s'agira soit d'une prise en charge par le SDE 82, soit d'une subvention accompagnée d'une convention de mandat ou simplement d'une subvention sur présentation de justificatifs.

La politique pour les communes urbaines : La proposition faite est de maintenir le taux de subvention de 13 % en plafonnant le montant des travaux subvention de façon à ce que le montant maximal versé aux communes urbaines soit identique à celui des communes rurales soit 40 000 €. Ce plafond pour les communes rurales est fixé de façon à ce qu'il représente 40 % des travaux alors que pour les communes urbaines le pourcentage reste à 13 %. En revanche, la politique serait ouverte dans le cadre de subventions sur présentation de factures à des travaux qui ne seraient pas sous maîtrise d'ouvrage du syndicat ce qui n'était pas le cas aujourd'hui.

Comme pour les communes rurales, il y a besoin d'adapter le cadre juridique soit une prise en charge par le SDE 82, une subvention accompagnée d'une convention de mandat ou une subvention sur présentation de factures. Cette nouvelle politique s'appliquerait pour des travaux en année N.

Quant aux droits acquis jusqu'à aujourd'hui, il est proposé, également pour la politique communes urbaines, la possibilité de consommer ces droits acquis arrêtés au 31/12/2020, sur la période 2023-2025 sur présentation des factures qui pourraient être datées à partir de 2021 y compris pour des travaux sous maîtrise communale. Par contre si au 31/12/2025 les droits n'ont pas été consommés, ils seront annulés.

Les deux politiques sur le remplacement des boules et des luminaires énergivores sont maintenues et simplement reportées. La subvention est de 300 euros par foyers lumineux plafonnée à 30 foyers lumineux par an.

### Pour la maintenance :

Les contrats d'entretien de l'éclairage public : la politique approuvée à l'assemblée générale de février 2022 reste valable, elle prévoyait que les communes pouvaient renouveler leurs contrats pour 1 an ou 3 ans jusqu'au 31/12/2022. La subvention est maintenue sur la durée du contrat. La suppression de la prestation d'aide à la négociation de contrat sera effective fin 2022.

Pour la prestation de géoréférencement : c'est un préalable obligatoire. Cette politique n'est pas modifiée sur le fond et ne serait pas intégrée dans la délibération éclairage public. Cette prestation est un service proposé aux communes qu'elles souhaitent ou non transférer la compétence.

Le point sur les diagnostics éclairage public : la politique présentée à l'assemblée de septembre est intégrée telle que la politique a été définie. Lorsque la commune a fait un diagnostic initial et décide de transférer la compétence, la prise en charge sera incluse dans le forfait d'entretien au point lumineux. Si la commune décide de ne pas transférer la compétence, le SDE 82 prendra en charge 25 % de la facture et la commune 75 %.

Le dernier item est l'exploitation et la maintenance qui est une nouvelle prestation. Au regard des hypothèses et des simulations faites, il est proposé de mettre en place deux forfaits : un forfait led à hauteur de 18 € HT et un forfait non led à 27 € HT. Ces forfaits incluent les coûts de prestations à savoir le coût du diagnostic initial, le coût des contrôles réglementaires, le coût de réponse aux DT-DICT, le coût de plaquettage et le coût des entreprises prestataires de la maintenance. Ces forfaits ont été calculés avec les charges du syndicat (% des coûts d'investissement et % des coûts pour le fonctionnement). Dans le forfait proposé, a déjà été déduite la participation du SDE 82 à savoir 25 % du diagnostic initial auxquels s'ajoutent 6 € par foyer lumineux Led et 5 € par foyer lumineux non Led. Ces forfaits sont annuels et indépendants du nombre d'interventions que l'entreprise fera sur la commune. Ce forfait est prévu pour l'année 2023 sachant que tous les marchés n'ont pas été passés à ce stade et que la proposition repose sur de nombreuses hypothèses de travail. Ce tarif est révisable annuellement par le comité syndical selon le retour d'expérience.

M. Chanrion, délégué de Réalville souligne le remarquable travail de M. Boyer en matière de géoréférencement. Il demande qui va mettre à jour le SIG et s'il y aura un suivi des modifications faites sur le réseau.

M. Ibres, 2<sup>ème</sup> vice-président, Maire délégué de Bressols demande aux communes de saisir l'opportunité des aides importantes proposées par le syndicat pour que tout l'éclairage public soit du led en 2025.

Mme Pineau ajoute qu'un logiciel de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) est en cours d'acquisition. Il possédera un module SIG dans lequel les résultats de travaux de géoréférencement seront enregistrés. Ce logiciel aura une interface Web avec des droits qui permettront aux communes, qui auront transféré la compétence éclairage public avec l'option maintenance, de visualiser les relevés.

M. Lamoury, délégué de Pompignan demande comment le travail de géoréférencement sera exploité et accessible aux prestataires pour les communes qui n'adhèrent pas à la compétence. C'est un travail remarquable qui ne doit pas rester figé dans un classeur.

M. Chevet rappelle que le géoréférencement est une prestation que le syndicat a réalisée pour permettre aux communes de connaître l'emplacement de leurs réseaux d'éclairage public. Il rappelle que cela relève d'une compétence communale aussi une commune qui ne transférerait pas la compétence EP reste responsable de la gestion de ces réseaux d'éclairage public et notamment l'intégration d'éléments sur la plateforme anti dédommagements des réseaux. Toutes les questions qui se posent sur le

géo-référencement et la mise à jour et les accessibilités vont se construire en lien avec le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) qui doit être obligatoirement opérationnel à compter de 2026. M. Chevet précise, pour les communes qui ont confié la gestion géo-référencement au syndicat que celui-ci adresse environ une fois par trimestre au conseil départemental l'ensemble des réseaux pour une mise à jour cartographique sur le SIG

auquel les communes ont accès pour la partie cadastrale.

**Les membres du comité syndical abrogent les politiques EP en vigueur et adoptent la politique telle qu'elle vient d'être exposée à compter du 1er janvier 2023.**

### ➤ Candidature du SDE 82 à l'appel à projet Lum'act

M. le président indique que l'appel à projets Lum'acte porté par la FNCCR, vise à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités, par une meilleure connaissance de leurs patrimoines. Les dossiers de candidatures doivent être déposés avant le 30/05/2023. L'éligibilité des dépenses est fixée pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2023. Dans la phase initiale de mise en œuvre de la compétence éclairage public, ce dispositif permettrait au SDE 82 de mobiliser des financements pour la réalisation des diagnostics des ouvrages avec un taux d'aide jusqu'à 30% s'il y a moins de 3000 points lumineux concernés et un taux d'aide jusqu'à 50% s'il y a plus de 3000 points lumineux, plafonné à 150 k€. Pour ce qui concerne l'acquisition d'un logiciel de gestion patrimonial et de maintenance des installations, le taux d'aide va jusqu'à 50% plafonné à 10 k€. Pour le financement des coûts d'ingénierie interne de préparation du marché entretien-maintenance le taux d'aide est de 30% plafonné à 40 k€.

**Les membres du comité syndical approuvent la participation du SDE 82 à l'appel à projet Lum'acte.**

### ➤ Conventions avec Enedis

#### ✓ Convention e-plans

Mme Béreni indique que la convention e-plans, dispositif prévu dans le cahier de charges de concession, permet d'utiliser un outil de dématérialisation sur un applicatif internet proposé par ENEDIS. Il a pour objet de faciliter les échanges de différents documents, plans d'étude, dossiers administratifs, plans travaux afin de traiter et valider plus rapidement les projets pour une mise en exploitation des réseaux électriques par le concessionnaire. La convention définit le cadre juridique, technique et financier de mise à disposition à titre gratuit de cette application. Elle est accessible aux personnes habilitées par le SDE 82 (agents et entreprises titulaires et sous-traitantes). Sa prise d'effet est au 01/01/23 pour une durée de 3 ans avec une possibilité de reconduction par avenant.

**Le comité syndical approuve les termes de la convention bipartite e-plans précitée.**

#### ✓ Convention branchements

Mme Béreni poursuit avec la convention branchements qui a pour objet de faciliter et préciser les échanges d'informations dans le cadre de l'établissement et la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchements. Elle a aussi l'objet de définir au regard des règles de protection des données à caractère personnel les conditions dans lesquelles l'autorité concédante communique au concessionnaire les informations concernant les branchements. La convention définit également le cadre juridique et technique des échanges d'information. Sa prise d'effet est au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

**Les membres du Comité syndical approuvent les termes de ladite convention.**

### ➤ Contrat de concession

#### ✓ PPI 2019-2022 : bilan

Mme Béreni rappelle que sur la base d'un diagnostic partagé, il a été établi un schéma directeur des investissements sur 25 ans soit la durée de la concession. Les principales ambitions sont la modernisation et la sécurité des réseaux. Les objectifs fixés pour le programme pluriannuel d'investissement de 2019-2022 sont globalement atteints. Le 1<sup>er</sup> objectif était d'améliorer durablement la qualité de l'alimentation. Les investissements réalisés sur les quatre années ont permis de diminuer le critère B (temps moyen de coupure d'un citoyen par an), indicateur de qualité d'alimentation, le temps de coupure passant de 107 mn à 69,7 mn. Deux points sont moins satisfaisants, ce sont les câbles de papier imprégnés qui n'étaient pas localisés dans la cartographie et qui n'ont donc pu être supprimés. Ils ont été localisés depuis par Enedis.

M. Passadat, Maire et délégué de Lavaurette est surpris et trouve stupéfiant l'écart entre les objectifs et le réalisé. Des écarts de 50 % sont constatés par rapport aux objectifs. Il s'interroge sur d'éventuelles sanctions financières comme cela peut exister dans d'autres contrats de concession. Il propose de fixer des objectifs atteignables.

M. le président donnera la parole à M. Henri, directeur territorial d'Enedis pour répondre à cette intervention pertinente.

Mme Béréni poursuit avec la quantité d'ouvrages à réaliser. Ces quantités ont été étudiées par rapport à une enveloppe financière. Elle précise qu'il n'y a pas de pénalités mais des séquestres lorsqu'Enedis n'a pas rempli ses engagements financiers, ce qui n'est pas le cas. Enedis a justifié, dans le cadre du PPI 2019-2022, son manquement à la réalisation dans la quantité en raison des événements extérieurs comme la crise sanitaire. Enedis a effectivement privilégié durant cette période les extensions de réseau pour alimenter les particuliers. Les travaux de type renforcement ou sécurisation n'ont pas pu être réalisés comme pour le syndicat. Mme Béréni rappelle que ce premier PPI a été réalisé alors que le syndicat était un des cinq premiers syndicats à avoir négocié son cahier des charges de concession. Selon Enedis, les longueurs de réseaux avaient été surévaluées. L'enveloppe financière a donc été réalisée et même dépassée (22,9 millions pour 22,1 millions) mais pas les longueurs de réseau. Enedis s'est engagé à investir 21,3 millions d'euros dans le PPI 2023-2026. Du recul a été pris pour ce PPI 2023-2026 et le syndicat a accepté une baisse des quantités d'ouvrages à réaliser. Le syndicat n'a pas obtenu une réévaluation des coûts au regard de l'inflation par une formule d'actualisation cependant Enedis a assuré que le coût et les quantités avaient été évalués en tenant compte de l'augmentation des coûts de réalisation des travaux en 2022. Les bilans PPI se font tous les ans au moins de juin, le syndicat sera donc très vigilant sur cette problématique de coûts.

#### ✓ Avenant à l'annexe n° 2

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au contrat de concession l'actualisation du diagnostic technique partagé et l'intégration du PPI de la période 2023-2026. La synthèse du diagnostic technique sera la base du prochain diagnostic partagé. Mme Béréni indique que les points forts de ce PPI 2023-2026 est d'améliorer le critère B (sensible aux aléas climatiques), de ne pas dépasser les seuils du décret qualité en continuité de fourniture, de diminuer le nombre de clients mal alimentés et de travailler sur les départs HTA. La mise en service du poste source de Nègrepelisse a permis une meilleure qualité de fourniture. Quant aux points faibles, le taux d'incidents HTA aérien est inférieur à la moyenne nationale mais il convient encore d'améliorer la continuité de fourniture. Le réseau BT nu est encore prégnant avec un taux d'incident en augmentation. Les points sous surveillance qui figuraient au 1er PPI ont été conservés.

M. Henry, directeur territorial Enedis apportent quelques précisions sur les éléments qui ont été communiqués. Il confirme l'amélioration depuis plusieurs années du niveau de qualité de la distribution d'électricité en Tarn-et-Garonne. Au-delà des quantités, il faut retenir la qualité de fourniture qui s'est bien améliorée et dont l'objectif à la fin des 25 ans est de 61 mn.

Pour la continuité de fourniture, c'est le décret qualité qui permet de piloter l'activité. Les niveaux sont très bons, très peu de clients mal alimentés, 640 sur le département. Concernant les chutes de tension, elles sont de l'ordre de 1,4 % et des travaux sont en cours pour y remédier. Quant aux montants financiers, l'engagement pris a été respecté. Même s'il reste encore beaucoup de choses à faire, la qualité globale du service public de distribution de l'électricité s'est grandement améliorée. Pour les longueurs, Enedis a également découvert l'invention des PPI et de surcroît en étant un des premiers départements à signer le nouveau modèle de contrat de concession. Des chiffres étaient optimistes comme diviser la quantité de fils nus en quatre ans alors que l'ambition est sur 25 ans. Il était donc fort compliqué d'atteindre ces valeurs.

Hors PPI, il faut convenir que le département est très dynamique que ce soit en nombre de clients ou en nombre de raccordement des EnR. En 2 ans, on compte une augmentation de 32 % de raccordement d'EnR. La quantité d'investissement a fortement augmenté au terme des 4 ans. Enedis poursuit ces efforts. M. Henry souligne la qualité des échanges et la qualité technique du syndicat. Enedis et le SDE 82 travaillent toujours dans le même esprit améliorer le service public de distribution d'électricité.

Le président partage les propos de M. Henry et confirme que les investissements en termes de coûts ont été atteints et même dépassés et même si les longueurs n'y sont pas, un des critères importants c'est la qualité.

M. Estanove, délégué de Mas Grenier, demande s'il est possible d'avoir une amélioration de la qualité de fourniture dans sa commune qui subit de nouveaux des micros coupures alors qu'elles avaient été supprimées il y a quelques années.

Le président invite le délégué à saisir le service réclamations du syndicat qui échangera avec Enedis sur ce qui peut être fait pour remédier au problème rencontré.

**Les membres du comité syndical approuvent les termes de l'avenant n°2.**

#### ➤ Convention article 8 du cahier des charges de concession

Le président rappelle que le concessionnaire accompagne financièrement les projets destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante. La convention encadrant les modalités de mise en œuvre doit être renouvelée sur la période 2023-2026. Elle prévoit le maintien du montant de l'enveloppe annuelle d'Enedis à 250 000 € et plus de souplesse dans l'exécution des dispositions sachant qu'on a la possibilité de report des opérations non terminées en N + 1 à hauteur de 100 % (40 % précédemment) de l'enveloppe. L'appréciation du taux de résorption de fils nus est passée à 35 % (60 % précédemment) basée désormais sur la durée de la convention avec 30 % minimum sur chaque programme annuel lié à la convention.

**Les membres du comité syndical approuvent les termes de la convention présentée.**

#### ➤ Fonds Solidarité Logement : nouvelle convention de partenariat

M. Ibres présente la convention tripartite entre le CD 82, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et le SDE 82 qui a pour objet de préciser la nature des engagements des parties et les modalités de la contribution du SDE 82 au FSL, dans le cadre des actions de lutte contre la précarité énergétique. Elle est conclue pour une durée de 2 ans et prendra effet au 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2024. Les participations financières annuelles du SDE 82 consistent en des aides individuelles au logement. Le montant de participation annuelle est porté de 18 000 € à 25 000 € afin d'accompagner les ménages les plus modestes qui subissent fortement la hausse des prix de l'énergie découlant de la crise énergétique et de l'inflation généralisée. Ces actions d'accompagnement social liées au logement financent également des Kits Eco-Energie dans la limite d'un budget de 2 000 € dans le cadre d'aides à la maîtrise de l'énergie encadrées par le règlement intérieur du FSL.

**Les membres du comité syndical approuvent les termes de la convention précitée.**

#### ➤ Désignation d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. Ibres rappelle que cette commission a pour vocation d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux, de permettre l'expression des usagers par la voie des associations représentatives. Elle est présidée par le président du SDE 82 et comporte 6 membres élus parmi les délégués au comité syndical électricité, 6 membres élus parmi les délégués au comité syndical gaz et 8 représentants d'associations locales de consommateurs, mais aussi sociales et professionnelles. Suite au décès d'un délégué du collège des élus pour le service public local de l'électricité, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

**M. Estanove de Mas-Grenier est désigné nouveau membre de la CCSPL.**

#### ➤ Ressources humaines

##### ✓ Télétravail

Le télétravail a été instauré au SDE 82 par délibération du 29 septembre 2021, à raison de deux jours flottants par mois, limité à certains services. Au regard des avantages offerts par ce dispositif, le président propose au comité syndical, à compter du 1er janvier 2023 d'étendre la faculté de recourir au télétravail à l'ensemble des services et des agents, hors poste de l'accueil sans modification des autres clauses contenues dans la délibération. »

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la proposition du président.**

##### ✓ Compte épargne temps (CET)

Mme Frère rappelle que le dispositif du CET a été mis en place par délibération du 13 avril 2015. Or, depuis le 1er janvier 2019, le seuil en dessous duquel les jours épargnés ne peuvent être utilisés que par des congés et non des compensations financières a été abaissé à quinze au lieu de vingt.

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la modification proposée.**

Mme Frère, après avis favorable du comité technique, indique que le président propose de faire évoluer la participation du SDE 82 au financement de la protection sociale complémentaire des agents, à compter du 1er janvier 2023. Les bénéficiaires sont les fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé dont le contrat a une durée minimale et ininterrompue de 1 an. Cela concerne la santé mise en place depuis plusieurs années auquel s'ajoute maintenant le volet prévoyance. Seuls seront pris en charge les contrats labellisés. Les montants individuels alloués par agent tiendront compte de la tranche de traitement indiciaire perçu par chacun.

**Les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité le nouveau dispositif présenté.**

✓ Règlement intérieur

Mme Frère indique, qu'après avis du comité technique, le président propose aux membres du comité syndical la mise à jour à compter du 1er janvier 2023 du règlement intérieur du SDE 82 afin d'intégrer différentes évolutions juridiques et d'aménager les conditions d'exécution du travail et les relations sociales au sein la structure. Les thématiques concernées sont l'application stricte des 1607 heures annuelles, la déclinaison des congés, des journées non travaillées, des RTT, des plages horaires de travail, le télétravail...

**Les membres du comité syndical adoptent le nouveau règlement intérieur du SDE 82.**

✓ Création d'emploi non permanent

Le président rappelle qu'il s'agit d'une délibération prise chaque année pour faire face à une surcharge de travail résultant d'un accroissement d'activité temporaire ou saisonnière (art. 3 Loi n° 84-53). Il propose de créer un emploi non permanent à temps complet pour 1 an (soit du 01/01/2023 au 31/12/2023), du grade d'adjoint administratif et de l'autoriser, à ce titre, à recourir à des agents contractuels. La rémunération de l'agent ainsi recruté sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade concerné. »

**Le comité syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent à temps complet pour 1 an du grade d'adjoint administratif.**

✓ Créations d'emploi

Dans la perspective d'une réorganisation ou de renforcement des services, le président propose de créer, à compter du 1er janvier 2023 des emplois permanents à temps complet à savoir

- un emploi permanent à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, de grade supérieur d'ingénieur principal territorial, pour occuper le poste de chef.fe du pôle système d'information,
- un emploi permanent à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, de grade supérieur de technicien principal de 2ème classe, pour occuper le poste de chargé.e d'affaires,
- un emploi permanent à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, du cadre d'emploi des adjoints administratifs, pour occuper le poste d'assistant.e au chef du service Transition énergétique
- un emploi permanent à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, de grade supérieur d'ingénieur territorial, pour occuper le poste de chargé.e de projets de chaleur renouvelable. Ce poste est financé pour partie par l'ADEME sous conditions et sera exclusivement pourvu par un agent contractuel (durée de contrat initiale : 36 mois)

M. Doumergue, délégué de St Amans de Pech demande comment est-il possible de connaître les postes disponibles ou qui sont à pourvoir ?

Mme Frère indique qu'ils sont publiés sur le site réglementaire à savoir emploi territorial emploi public et si la commune est affiliée au centre de gestion elle reçoit systématiquement un mail d'information.

**Le président est chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, y compris dans le cadre du système d'aide aux contrats d'objectifs de l'ADEME.**

✓ Contrat d'apprentissage

Mme Pineau indique qu'il s'agit de créer le support administratif pour recourir au contrat d'alternance, possibilité que le syndicat n'a pas aujourd'hui. Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé, à durée déterminée, permettant à la collectivité de répondre à ses besoins tout en offrant à un apprenti la possibilité de suivre une formation en alternance (du CAP au Master), en vue d'acquérir une qualification professionnelle

Les membres du comité syndical autorisent l'autorité territoriale à conclure dès la rentrée scolaire de l'année 2023 des contrats d'apprentissage

✓ Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est mis à jour en tenant compte des créations et des suppressions de poste et des différents mouvements de personnels intervenus au cours de l'exercice 2022. On recense, au 1<sup>er</sup> décembre 2022, 33 effectifs pourvus, 27 agents titulaires et 6 agents contractuels. »

**Les membres du comité syndical approuvent le tableau des effectifs.**

✓ Revalorisation des tickets restaurant

Cette délibération a une connotation sociale. Le président rappelle que le comité syndical avait instauré les titres de restauration au profit des agents du SDE 82 depuis 2003, à raison d'une participation employeur de 50 % / agent 50%. La valeur faciale initiale du titre fixée de 4.88 € a été portée à 6 € en 2007 puis 8 € en 2017. Dans le contexte actuel d'augmentation des prix liés à la consommation, le président propose de revaloriser cette prestation sociale en portant la valeur faciale à 9 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurants.**

➤ Ressources financières

✓ Décision modificative n° 3

M. Ducos, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué de Verlhac-Tescou propose une décision modificative avec un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 500 000 €. Ce montant est financé en fonctionnement par une diminution concomitante de l'autofinancement. En investissement les 500 000 € sont affectés aux travaux.

**Les membres du comité syndical adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n° 3.**

✓ Débat d'orientations budgétaires

Les chiffres présentés sont la traduction des missions principales. Ce sont d'abord les travaux sur les réseaux d'électrification basse tension mais c'est aussi de plus en plus le soutien financier aux communes notamment dans le cadre de la transition énergétique. Outre le programme pluriannuel de travaux, les projets du SDE 82 qui montent en puissance sont la prise de compétence éclairage public, la création d'une SEM, le schéma directeur de méthanisation, le schéma directeur IRVE, les études de faisabilité (valorisation de l'effacement électrique, centrale photovoltaïque sur le bâtiment du SDE, chaufferie biomasse, hydroélectricité) mais également l'extension des locaux du SDE qui est la conséquence de l'accroissement des effectifs liés à la montée en compétence et de tous ces items.

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont la taxe sur l'électricité, les redevances et les honoraires facturés par le SDE 82. Ces trois recettes sont stables dans le temps et représentent environ 90 % des recettes du syndicat soit 6 800 000 €. S'agissant de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui intègre la contribution au service public de l'électricité, la part communale va intégrer le dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'agit de notre principale source de financement. La taxe change de dénomination et va s'appeler « contribution au service de l'énergie (CSPE). On peut craindre pour l'avenir car cette taxe a été « nationalisée » et sera reversée par l'État. Pour donner un exemple de taxe au service du politique, le bouclier tarifaire mis en place sur les tarifs réglementés de vente, a pu être essentiellement obtenu par la baisse de la CSPE. Cette dernière qui était de 22 € le mégawattheure avec l'intégration des deux taxes communales et départementales elle devrait atteindre aujourd'hui 32 € elle n'est plus que de 1 € (cf factures d'électricité). Le montant de la CSPE a également été impacté par la réduction de quantité d'électricité consommée. Les autres produits (484 000 €) sont le produit de la vente des certificats d'économies d'énergie, la redevance d'occupation du domaine public, la participation des communes au géoréférencement, la participation sur les bornes de recharge et les subventions de l'Ademe.

Quant au secteur dépenses, il augmente par rapport à celui de 2022 en raison du coût des achats d'électricité y compris pour les bornes pour les véhicules électriques et du coût d'approvisionnement pour la supervision et de maintenance des bornes électriques. Les charges de personnel augmentent tout

082-258200575-20230214-DCS20230214\_03-DE  
 Rel. Les effectifs vont augmenter de 7 à 8 pers entre 2021 et 2023 et cela est fait de manière très organisée et anticipée. Le poste de subventions reste assez stable avec le reversement de subventions aux communes

simplement parce que le personnel augmente car on accroît nos compétences dans différentes missions. Les effectifs vont augmenter de 7 à 8 pers entre 2021 et 2023 et cela est fait de manière très organisée et anticipée. Le poste de subventions reste assez stable avec le reversement de subventions aux communes dans le cadre du programme ACTEE et les subventions aux communes pour les points lumineux. Dans les autres charges, on compte le reversement à Montech et Nègrepelisse de la taxe communale. En matière d'autofinancement le chiffre est compris entre 4,5 et 5 millions. Ce niveau d'autofinancement permet à la fois de contribuer au financement des travaux sur le réseau mais également de porter tous les nouveaux projets dans le domaine de la transition énergétique.

En investissement, le programme de travaux est de l'ordre de 12 000 000 € (14 900 400 € avec les opérations sous mandat). Pour le renforcement, l'enveloppe est de 5 200 000 € et de 2 650 000 € pour la sécurisation. En termes de dissimulation, on a un chiffre plus élevé que les années précédentes 1 410 000 € et pour les extensions de réseau 2 232 000 € niveau beaucoup plus élevé que les années passées. Le Tarn-et-Garonne fait partie de ces départements qui accroissent régulièrement leur population (+ 1000 à 2000 pers/an). Fortes hausses des opérations sous mandat notamment pour l'éclairage public ce qui est la traduction des nouvelles politiques. À noter également une enveloppe de 300 000 € pour les réseaux de chaleur. Les acteurs qui participent au financement de ces travaux sont traditionnellement les fonds du FACE pour les renforcements, la sécurisation et la dissimulation. On retrouve ensuite Enedis pour la dissimulation et les extensions, les communes pour les extensions et réseau télécom, le Département pour le programme spécifique renforcement et les pétitionnaires (extensions). La part de chacun n'évolue pas plus de 2 % par rapport aux années précédentes. Pour finir avec les autres dépenses d'investissement, il y a une enveloppe importante pour les subventions d'éclairage public (1 656 000 €) qui découlent des politiques mises en place par le syndicat. Il y a également une enveloppe conséquente (1 301 600 €) qui s'inscrit dans la prévision d'importants investissements pour l'acquisition de bornes de type « rapide » et « accéléré ». Une partie de ces coûts seront couverts par des subventions au plan national. Enfin, un programme d'équipement (829 000 €) pour les travaux d'agrandissement du siège et d'acquisition d'équipements ce sont les serveurs, matériels de bureau, sécurisation du site.

Le président ajoute qu'il s'agit d'un agrandissement des locaux actuels du syndicat et non pas de la construction d'un nouveau bâtiment.

**Les membres du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

✓ Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023

Dans l'hypothèse d'une dépense urgente en investissement, avant le vote du budget 2023, qui ne figurerait pas dans l'état des restes à réaliser, le président propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et affectés : 300 000 € pour les subventions versées aux communes pour leurs travaux d'éclairage public, 100 000 € pour les dépenses d'équipement et 10 000 € pour des études non suivies d'exécution. »

**Les membres du comité syndical autorisent le président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

✓ Autorisation de poursuites

Le recouvrement des recettes est de la compétence et de la responsabilité du comptable, mais la liberté de gestion accordée aux collectivités et établissements publics locaux confère à celles-ci le pouvoir de décider de la politique à suivre en matière de recouvrement. Il appartient donc à l'assemblée de délibérer sur les autorisations permanentes et générales en matière de poursuites.

**Les membres du comité syndical octroient une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable du SGC de Tarn et Garonne.**

### III - Activité

➤ Présentation générique du SDE 82

Mme Pineau présente le support de présentation du SDE 82 afin d'avoir des éléments de langage commun. Il comprend un récapitulatif de l'historique du syndicat, un document sur les valeurs et sur les engagements du syndicat, un document sur l'organisation tant sur la gouvernance que sur l'organigramme, des chiffres clés et la liste des partenaires.

Mme Pineau rappelle que chaque année, le syndicat doit produire un rapport d'activité lequel a été remis dans le dossier de réunion. Ce document est également mis en ligne sur le site internet.

M. le président profite de la présence des entreprises pour rappeler qu'en matière d'activité, le syndicat rencontre de grosses difficultés vis-à-vis de la fourniture de transformateurs. Les entreprises ne sont pas responsables de ces retards mais le président leur demande d'accompagner le syndicat en faisant état des difficultés. Il devient inacceptable d'avoir autant de délai de livraison.

M. Lévi, Sénateur salue les membres de l'assemblée. Il indique que la dernière partie du projet loi de finances (PLF) 2023 est terminée. Le PLF devrait être voté avec les quelques améliorations demandées par le Sénat sur l'énergie. Cette crise a impacté lourdement les budgets. Au Sénat, il n'y a pas de 49.3 et donc 3000 amendements ont été étudiés. 3 dispositifs de soutien aux collectivités ont été retenus.

Le filet de sécurité inflation mis en place en 2022 qui est maintenu en 2023. Les propositions des sénateurs n'ont pas toutes été retenues mais certaines choses intéressantes ont été maintenues. Beaucoup plus de communes devraient pouvoir bénéficier du filet sécurité inflation. Il concerne les collectivités mais également les groupements, les départements et les régions. En 2023, les collectivités qui en font la demande avant le 30 novembre pourraient bénéficier du versement d'un acompte sur les dotations définitives.

Le second dispositif est la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités qui ont moins de 10 agents, moins de 2 millions d'euros de budget et une puissance électrique inférieure à 36 kVA. Cela représente près de 80 % des collectivités. Ces collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente, gaz et électricité, verront la hausse de l'énergie limitée à 15 %.

Le troisième soutien est un autre bouclier tarifaire ; un amortisseur. Les collectivités qui ne sont pas concernées par le bouclier tarifaire mais qui subissent une forte hausse de l'électricité pourront bénéficier de ce nouveau dispositif. Il s'appliquera aux contrats dont le prix de l'électricité est supérieur à 180 € le MW avec un prix plafond de 500 € le MW. Il y aura une prise en charge de l'État à hauteur de 50 % de la différence entre 180 et 500. La différence étant de 320 €, l'État prendra en charge 50 % des 320 € soit 160 € du MW. Ces sommes seront déduites directement de la facture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ça s'applique sur les contrats qui ont déjà été signés avec effet rétroactif. Ce sont des aménagements qui ont été obtenus et acceptés par le gouvernement, après une longue bataille. Cela devrait permettre d'amoinrir les factures d'électricité même si cela reste assez cher. Merci pour votre écoute.

M. Bonhomme, Sénateur ajoute, après avoir salué l'assistance, que la question énergétique va être de plus en plus centrale. Tous les niveaux sont touchés ; particuliers, entreprises, collectivités. Le Sénat n'était pas satisfait de la première mouture et a essayé d'enrichir le texte pour obtenir ces trois dispositifs de soutien aux collectivités : le bouclier tarifaire, l'amortisseur et le filet de sécurité. Ces dispositifs sont assez complexes. Le Sénat a travaillé pour une simplification des procédures et un élargissement du nombre de collectivités bénéficiaires de ces dispositifs. M. Bonhomme précise toutefois que ça ne sera pas la panacée. Le syndicat départemental d'énergie est un acteur important mais il est enserré dans un ensemble de contraintes fortes et exogènes.

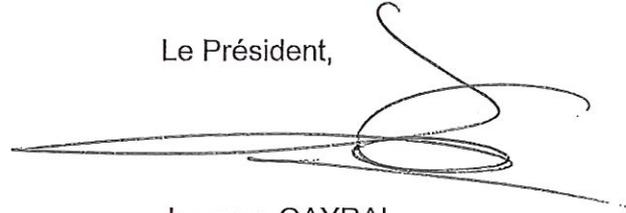
Un autre texte a été élaboré sur l'énergie et plus particulièrement l'accélération des énergies renouvelables. Le principe est de simplifier et d'accélérer le développement des EnR dont nos capacités ont largement été surestimées. Un deuxième texte porte sur la construction de nouveaux sites nucléaires. Le plan de programmation énergétique d'il y a 10 ans et qui fixe les orientations sur plusieurs années est complètement caduque. Ce plan prévoyait un mixte énergétique avec une baisse de la part du nucléaire. Aujourd'hui, changement de cap important avec il y a 6 mois l'annonce du Président de la République qui annonce 8 EPR de plus à l'étude. Le prix de l'énergie comprend le coût de l'acheminement, le coût des taxes et le coût de notre capacité énergétique. Notre capacité énergétique d'origine nucléaire était en 2005 de 430 téraWh, en 2021 de 360 téraWh et entre 280 et 300 téraWh en 2022. Un certain nombre de sites nucléaires ont été obligés de fermer pour maintenance en raison des alertes sur les corrosions. On parle pour la 1<sup>ère</sup> fois concrètement de délestage. Ce n'est pas un facteur de confiance et de sérénité. Le choix de l'orientation stratégique est d'une réelle importance. M. Bonhomme espère que ce projet, à 2035, de construction d'EPR contribuera à améliorer la situation. Le doute persiste cependant car la filière a extrêmement souffert du ralentissement voire de l'arrêt des investissements en termes de recherches ou de technicité. Pour remettre en état les centrales, il a été fait appel à des chaudronniers ou des soudeurs des États-Unis. C'est vraiment la traduction d'une perte de compétences. On est obligé d'avoir cette vision globale pour retrouver le fil normal d'un prix de l'énergie qui soit plus acceptable. Selon les échos, la nouvelle directrice de la CRE a annoncé l'intention de réformer le marché de l'électricité au niveau Européen. Ce cap va être difficile et ces difficultés vont être encore devant nous pour un certain temps. Merci à vous.

M. le Président remercie les Sénateurs pour leurs interventions et pour leurs actions.

~~Mme Albouy-David, Directeur EDE~~ précise qu'à ce jour 40 réacteurs nucléaires sont en fonctionnement sur 56.

M. le Président remercie tout le monde pour leur présence ainsi que les membres des commissions, du bureau syndical et les services pour la préparation de cette réunion.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop that curves upwards and then back down to the right.

Jacques GAYRAL